comité
des fêtes
Saint-Georges-des-Groseillers

21e FOIRE A TOUT et VIDE-GRENIERS

DIMANCHE 30 AOÛT 2020

De 7 h à 18 h, complexe Maurice-Lecocq à Saint-Georges-des-Groseillers

Règlement

• L'Association "Comité des Fêtes de Saint-Georges-des-Groseillers" est l'organisatrice de cette manifestation d'échange et de vente.

• Le site est ouvert aux exposants dès 6 heures, obligation de vous présenter à l'accueil.

• L'emplacement réservé sera numéroté et attribué dans l'ordre de réception des inscriptions. Dans les rues, les emplacements sont attribués, en priorité, aux riverains qui déballent. Passé 11 h le jour de la manifestation, l'emplacement réservé et non occupé ne sera plus libre et pourra être attribué à quelqu'un d'autre. Il sera délimité, en extérieur, par des marquages au sol et chaque exposant devra s'y tenir.

• Seront acceptés comme exposants, les marchands dont le bulletin d'inscription dûment signé avec la mention "lu et approuvé" sera parvenu à l'association accompagné du paiement correspondant. Les commerces alimentaires ne sont pas acceptés sauf si leurs propriétaires exercent à Saint-Georges-des-Groseillers et sont présents le jour de la manifestation.

• Les objets exposés en vue de la vente ou de l'échange doivent être des objets usagés, ou des objets proposés par des personnes autres que celles qui les fabriquent ou en font commerce. Ces objets demeurent sous la seule responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls. L'association ne pourra en aucun cas être tenue responsable notamment en cas d'incendie, perte, vol, intempérie ou tout autre détérioration. Les exposants feront leur affaire personnelle des assurances à souscrire pour leur couverture.

• Pour les enfants mineurs, une autorisation parentale sera exigée.

• Le prix est fixé à 2 euros le mètre linéaire pour l'extérieur.

• Conformément à la législation, le prix de chaque objet proposé à la vente doit être visiblement affiché sur chacun d'eux.

• La participation à cette manifestation implique l'acceptation du présent règlement.

• Les exposants devront se soumettre impérativement aux obligations éventuelles dues à la crise sanitaire (espace entre les stands, port de masque...).

Pour tous renseignements : tél 06.37.43.16.57 ou 02.33.64.13.07

E-mail : comitefetes.groseillers61@gmail.com ou roger.renard@neuf.fr